



Arrêté portant radiation d'un mandataire auprès de la régie de recettes du musée intercommunal Archéa situé à Louvres

Arrêté 24.68

Mandataire radié : Monsieur Quentin ARNÉ

Le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°16.04.14-30 du 14 avril 2016 créant la régie de recettes du musée intercommunal ARCHEA situé à Louvres ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du SGC de Sarcelles en date du 07/10/2024 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le mandataire Quentin ARNÉ est radié de ses fonctions auprès de la régie de recettes du musée intercommunal Archéa situé à Louvres (95380), depuis le 1^{er} octobre 2024.

Article 2 :

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Sarcelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera faite au Comptable par intérim du Service de Gestion Comptable de Sarcelles.

À Roissy-en-France,

Pour le Président et par délégation,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.